

24^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel**(18-29 janvier 2016)**

47

Belgique**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 20 janvier 2016 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation de la Belgique et la remercier pour la présentation de son rapport.

La France souhaite faire les recommandations suivantes à la Belgique :

- Ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- Créer un mécanisme national des droits de l'Homme conforme aux principes de Paris par la conclusion d'un accord de coopération entre les différentes entités belges concernées (Fédéral, Régions, Communautés), sans porter atteinte au fonctionnement et à l'indépendance des institutions existantes dotées d'un mandat relatif aux droits de l'homme;

- Adopter un plan national porté par les différentes entités concernées contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance;
- Renforcer la coordination verticale et horizontale entre les différentes autorités intervenant dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains, y compris celles chargées de l'assistance et de la protection des victimes de la traite, notamment concernant les enfants ;
- Poursuivre les efforts engagés dans la mise en œuvre du plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence fondée sur le genre.

Je vous remercie./.